

Décision

Générale

colonial

Décision n° 321-192-1912 Mouvement.

n° 321-192-1912

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

17 octobre 1912

Numéro JO

n° 192 du 01/11/1912

Date du numéro

1 novembre 1912

TEXTE INTÉGRAL

un congé administratif de 6 mois à passer en France à Genolhac (Gard) est accordé à M. Paulet, brigadier de 2e classe des douanes Cet agent et Madame Paulet prendront passage sur le paquebot attendu à Djibouti le 28 octobre 1912.